

Le projet de décret validant la disparition de l'institution à Châlons est diffusé

# Chambre régionale des comptes : la fermeture validée dès le 2 avril

**Les 31 emplois châlonnais seront transférés à Épinal, la chambre de Champagne-Ardenne fusionnant avec celle de Lorraine. L'action des élus locaux ne semble avoir eu aucun impact.**

Le document ne comporte que quatre articles, mais il a fait son effet parmi les 31 fonctionnaires de la chambre régionale des comptes. Il s'agit du projet de décret validant la fusion de la chambre avec celle d'Épinal. L'information est déjà connue (lire notre édition du 30 décembre), sauf que cette fois-ci elle est accompagnée d'une date précise : la décision enclenchant la fusion entrera en vigueur dès le 2 avril.

Soit 20 jours avant le premier tour de l'élection présidentielle. Les dix magistrats de la chambre et les employés administratifs ont été surpris par le passage de l'opération. « Que ce décret ne soit pas appliqué, ce serait miraculeux. Nous n'avons pas le sentiment que ce problème mobilise les élus », déplorait hier

l'un des fonctionnaires concernés. De fait, le courrier envoyé par le député-maire Bruno Bourg-Broc au Premier ministre semble être resté sans effet. L'idée de la fusion des deux chambres, avec un transfert du siège vers Épinal, vient du premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud. Mais le texte a été validé par le parlement, avant d'être visé par les services de François Fillon.

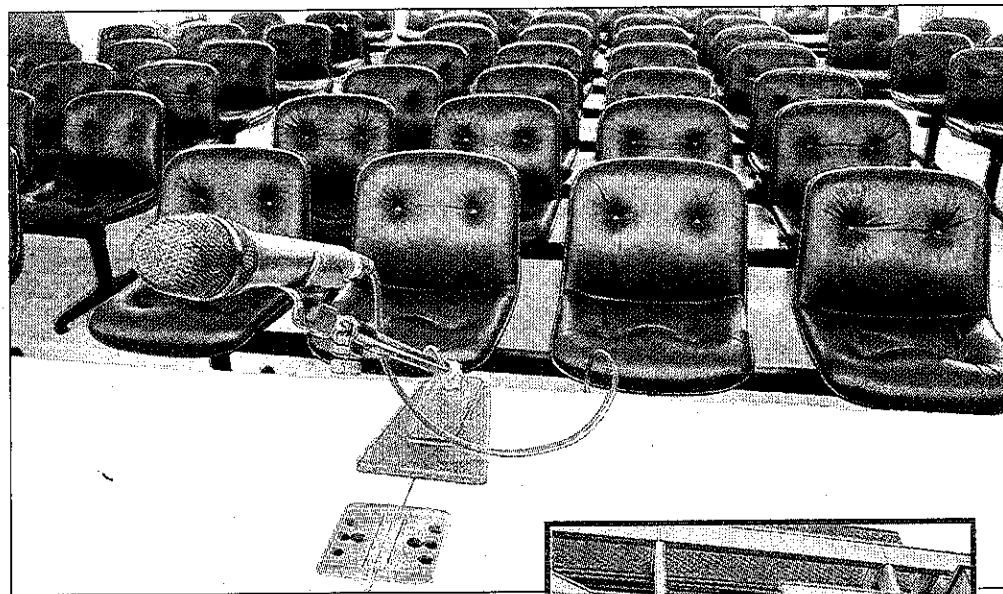
## Trois ministres silencieux

Les trois ministres élus dans la région (François Baroin, maire de Troyes, Luc Châtel, maire de Chaumont, et Benoist Apparu, adjoint du maire de Châlons) n'ont pas fait connaître leur position. Trente et un emplois

publics sont donc localement en voie de disparition, au profit de la région voisine. Ce manque d'entrain politique viendrait-il du fait que la chambre régionale des comptes a précisément pour mission d'enquêter et de contrôler la gestion des collectivités locales ?

Pour l'instant, les magistrats digèrent la nouvelle... Du côté des personnels administratifs, les syndicats FO et CGT se préparent à une action, avant que le Conseil d'État ne valide définitivement le texte. Pour au moins un magistrat, le transfert du poste à Épinal peut être problématique. Car le code des juridictions financières prévoit en effet des périodes « d'incompatibilité » pour ceux qui ont précédemment occupé une fonction dans une collectivité ou un établissement public de la région. Sans compter le cas des fonctionnaires installés à Châlons depuis quelques mois seulement...

Dans une lettre datée du 30 janvier, Didier Migaud s'adresse à ses effectifs en leur assurant que les sept regroupements de chambres régionales



des comptes prévus au niveau national touchent « le moins de collaborateurs possibles ». « Comme je l'avais demandé », se félicite-t-il. Quant à la date des fusions, jugée souvent trop proche, le premier président explique que « concrètement, la phase de transition et de changements durera, elle, presque deux ans ».

Sébastien LAPORTE

Châlons n'aura plus la parole dans l'organisation des chambres régionales des comptes.

